

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 13

OBJET :

Demande de renouvellement des
licences d'entrepreneur de
spectacles de type 1, 2 et 3

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipi-
paux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30), Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH.....	Procuration à M. DAUX
M.DALOYAU	Procuration à M. ARNOULT
M.GALLIMIDI	Procuration à M. GUIRAUDET
M.CUSMANO.....	Procuration à Mme SOUMAT
Mme ANGELO	Procuration à Mme DUHALDE
Mme GROSJEAN	Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. GELLER	Procuration à M. SAURAY
M. TAYBI	Procuration à Mme BERRA
Mme DARROUX	Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX	Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA	Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON	
M. ESKENAZI	Procuration à M. ZUILI (à partir de 20h30)
M. BOUTRON	Procuration à Mme CHENET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Christian WISS

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

- 1 JUIL. 2025

Publiée le : - 2 JUIL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 2 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION N°13

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES DE TYPE 1, 2 ET 3.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.7122-1 et suivants et D.7122-1 et suivants ;

Considérant que les licences d'entrepreneur de spectacles de type 1, 2 et 3 attribuées à la ville de Montmorency expireront en septembre 2025 et qu'il convient de les renouveler ;

Considérant que le délai d'instruction des services de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France est de 30 jours ;

Vu la note de présentation et sur rapport de Monsieur SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur le Maire comme porteur des licences d'entrepreneur de spectacles pour la ville de Montmorency ;

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler auprès des services de la direction régionale des affaires culturelles la demande de renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles de type, 1, 2 et 3 pour une durée de 5 ans renouvelable. La demande de licence de type 1 vise les lieux suivants :

- La salle Lucie Aubrac ;
- Le Centre Culturel Rachel Félix ;
- La collégiale Saint-Martin ;
- Le conservatoire à rayonnement communal A.E.M. Grétry ;
- La salle des fêtes ;
- Le complexe sportif Nelson Mandela ;
- Le Musée Jean-Jacques Rousseau ;
- La bibliothèque Aimé Césaire.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Christian WISS
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

